

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 SEP. 2006

Service instructeur

Direction des Moyens Généraux
Service Achats Parc automobile

N° 50/75-06

Service consulté

Direction Générale adjointe
Direction de la Commande Publique

**MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU MARCHÉ DE LOCATION LONGUE DURÉE
DU PARC AUTOMOBILE DÉPARTEMENTAL**

Résumé : Le présent rapport a pour but de lancer les procédures en vue de mettre en location longue durée les 90 véhicules nécessaires au fonctionnement de l'Administration départementale, découlant des compétences transférées à l'occasion de l'acte II de la décentralisation et moyennant la vente des véhicules restitués par la Direction Départementale de l'Équipement.

Dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, l'État nous restituera, le 1^{er} janvier 2007, les 59 véhicules légers qui sont mis, à ce jour, à la disposition du Parc de l'Équipement.

A cette date, le problème de la gestion de ce parc par le personnel des unités territoriales se posera, car elle sera totalement dissociée de la gestion des matériels et véhicules lourds d'exploitation, dont la maintenance restera confiée au Parc de l'Équipement.

Il me semble judicieux de gérer ce parc transféré à l'identique du parc de véhicules de l'Administration départementale, pour une harmonie du parc départemental. Tous les véhicules seront de couleur blanche.

Cette raison me conduit à vous proposer la mise en place d'un nouveau marché de location longue durée qui comprendrait le rachat du parc transféré et la fourniture, en location longue durée, de véhicules identiques, estimés à environ 59 unités, pour les besoins des futures unités territoriales.

S'ajoute à ces besoins, la nécessité d'élargir le parc avec 31 véhicules supplémentaires aux 165 véhicules du parc actuel de l'Administration départementale, pour faire face à l'accroissement du personnel et des déplacements, en regard aux compétences transférées et aux compétences nouvelles.

C'est donc un marché de location longue durée pour un total de 90 véhicules que je vous propose de lancer.

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 SEP. 2006

S'agissant de l'énergie de ces véhicules, la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie nous impose un quota de 20 % de véhicules propres, quota dans lequel, en l'état actuel des possibilités de distribution sur l'ensemble du département, seul le GPL en bicarburation peut être retenu.

Je vous propose donc de louer 18 véhicules à l'énergie GPL et de retenir l'énergie gazole pour les 72 autres véhicules.

Les véhicules restitués seront rachetés par le loueur, sous la forme d'une reprise dans le cadre du marché de location, pour une valeur estimée entre 170 000 et 200 000 € TTC.

A l'instar du marché actuel, je vous propose d'inclure dans ce marché de location longue durée les prestations de fourniture de carburant, l'ensemble des opérations de maintenance, les services annexes (pneumatiques, lavage, etc.) et les assurances.

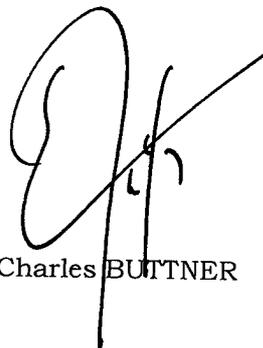
Le marché pourra être mis en place pour le 1^{er} janvier prochain, avec une durée de validité de cinq ans (60 mois). Cette durée de validité du marché semble être le meilleur compromis pour un prix de revient kilométrique (PRK) le plus intéressant.

Le kilométrage moyen annuel parcouru par ces véhicules est estimé à 20 000 km. Le parc de 90 véhicules aura parcouru environ 9 millions de km au terme des 60 mois de location pour un coût estimé à 2.5 M€ TTC.

Le prix de revient kilométrique (PRK) se situera à 0.28 € le km, carburant et toutes prestations de maintenance, services annexes et assurances compris.

L'inscription des crédits correspondants, estimés à 500 000 € pour 2007, sera demandée dans le cadre du prochain budget primitif, à imputer à la section fonctionnement sur le chapitre 011 – code nature 6122 – fonction 0202 -enveloppe 2080.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer afin de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres correspondante et à signer le marché s'y rapportant, ainsi que tous les autres documents nécessaires à la réalisation de cette action.



Charles BUTTNER